

**DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**

**Comité syndical du jeudi 7 mars 2019**

<b>N° de délibération : 2019-1-CS</b>	
<b>CADRE :</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>OBJET :</b>	<b>Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 3 décembre 2018</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 14H30, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE			X	
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT	X			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD		X		Pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ
M. Jonathan MUÑOZ	X			
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN			X	
M. François ELIE	X			
M. Alain THOMAS		X		M. Christophe RAMBLIERE, suppléant
M. Bernard DUPONT		X		M. Bernard MAUZE, suppléant
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Jean-Louis MARSAUD			X	
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD		X		M. Eric COUVIDAT, suppléant
M. Dominique de CASTELBAJAC	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON			X	

Quatorze délégués étant présents ou représentés, représentant trente-six droits de vote sur quarante-huit (75,0 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport de présentation ;

Considérant que l'ensemble des documents (ordre du jour, rapports de présentation, tableaux récapitulants les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Comité syndical) nécessaire à la tenue de la séance du 3 décembre 2018 ont été transmis aux élu(e)s lors des convocations le 27 novembre 2018 ;

Considérant que les délibérations du dernier Comité syndical ont été transmises au contrôle de légalité et publiées par voie d'affichage ;

Considérant qu'il convient désormais que le Comité syndical soit saisi pour adopter le procès-verbal joint au présent rapport de la séance du 3 décembre 2018 ;

**DECIDE d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 3 décembre 2018.**

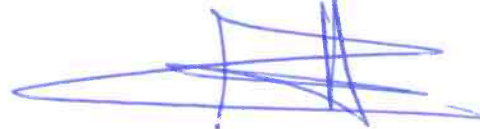
Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE				<b>X</b>
M. François BONNEAU	<b>X</b>			
M. Jacques CHABOT	<b>X</b>			
M. Didier JOBIT	<b>X</b>			
Mme Catherine PARENT	<b>X</b>			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT				<b>X</b>
M. Mathieu HAZOUARD (pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ)	<b>X</b>			
M. Jonathan MUÑOZ	<b>X</b>			
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN				<b>X</b>
M. François ELIE	<b>X</b>			
M. Christophe RAMBLIERE Suppléant de M. Alain THOMAS	<b>X</b>			
M. Bernard MAUZE Suppléant de M. Bernard DUPONT	<b>X</b>			
M. Jean-Paul ZUCCHI	<b>X</b>			
M. Jean-Louis MARSAUD				<b>X</b>
M. Joël PAPILLAUD	<b>X</b>			
M. Eric COUVIDAT Suppléant de M. Christian VIGNAUD	<b>X</b>			
M. Dominique DE CASTELBAJAC	<b>X</b>			
M. Didier BERTRAND	<b>X</b>			
M. Gérard SORTON			<b>X</b>	

Madame Marie Henriette BEAUGENDRE et Messieurs Xavier BONNEFONT, Jean-Michel BOLVIN, Jean-Louis MARSAUD et Gérard SORTON sont absents, non représentés.

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



**Jacques CHABOT**

**Procès verbal du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**  
**du 3 décembre 2018**

<b>Date de la convocation :</b>	<b>27 novembre 2018</b>
---------------------------------	-------------------------

L'an deux mille dix-huit, le 3 décembre à 14H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEUGENDRE		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. François BONNEAU	<b>X</b>			
M. Jacques CHABOT	<b>X</b>			
M. Didier JOBIT	<b>X</b>			
Mme Catherine PARENT	<b>X</b>			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT			<b>X</b>	
M. Mathieu HAZOUARD	<b>X</b>			
M. Jonathan MUÑOZ		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Mathieu HAZOUARD
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	<b>X</b>		Absent pour les délibérations n°2018-28-CS et 2018-29-CS	
M. François ELIE	<b>X</b>			
M. Alain THOMAS	<b>X</b>			
M. Bernard DUPONT	<b>X</b>			
M. Jean-Paul ZUCCHI	<b>X</b>			Pouvoir donné à M. Bernard DUPONT pour les délibérations n°2018-28-CS et 2018-29-CS
M. Jean-Louis MARSAUD	<b>X</b>			
M. Joël PAPILLAUD		<b>X</b>		M. Patrick EPAUD, suppléant
M. Christian VIGNAUD	<b>X</b>		Absent pour la délibération n°2018-28-CS	
M. Dominique de CASTELBAJAC	<b>X</b>			
M. Didier BERTRAND	<b>X</b>			
M. Gérard SORTON	<b>X</b>			

Pour cette séance, le Comité syndical est constitué de :

- 13 élu(e)s présents et 3 délégué(e)s représenté(e)s, représentant un total de 42 voix pour les points 1, 2 de la séance (gouvernance et délégation du comité syndical au Président) et la délibération 2018-28-CS ;
- 14 élu(e)s présents et 3 délégué(e)s représenté(e)s, représentant un total de 43 voix pour la délibération 2018-29-CS ;
- 16 élu(e)s présents et 2 délégué(e)s représenté(e)s, représentant un total de 44 voix pour les délibérations 2018-30-CS à 2018-36-CS et les points 4 et 5 (avancement et questions diverses).

Constatant que le quorum est atteint, le président du Syndicat, M. Jacques CHABOT, ouvre la séance à 14h00 et présente l'ordre du jour.

### 1- Gouvernance :

Le Président rappelle que s'agissant des membres du collège SDEG du Comité syndical, seul le 2<sup>ème</sup> délégué suppléant de l'EPCI du Grand-Cognac n'a pas été désigné par le bureau du SDEG.

### 2- Délégation du Comité syndical au Président :

Le Président indique que le Comité syndical lui a délégué une partie de ses attributions et qu'il doit rendre compte de l'exécution des attributions ainsi déléguées.

C'est dans cet objectif que 3 tableaux (marchés publics, agrément des sous-traitants, opérations de mutualisation d'infrastructure) récapitulant les décisions prises par le Président dans les domaines mentionnés sur la période de septembre à novembre 2018 ont été transmis lors des convocations aux membres du Comité syndical le 27 novembre 2018.

Les documents transmis n'appelant pas d'observations ni de réserves de la part de l'Assemblée, le Comité syndical prend acte des décisions prises par le Président de Charente Numérique dans le cadre de sa délégation générale de compétences, telles que mentionnées en annexe (cf : tableaux 1, 2, 3) du présent procès-verbal.

### 3- Délibérations :

- Adoption du procès-verbal du comité syndical du 17 septembre 2018 (n° 2018-28-CS) :

Le président rappelle que le compte rendu de séance a été transmis à l'ensemble des délégué(e)s avec les convocations.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Décision modificative n°1 du budget annexe (n° 2018-29-CS) :

Le Président indique qu'il n'y a pas de DM2 pour le budget principal car il n'y a pas de modifications majeures sur les marchés FttH (fibre optique jusqu'à l'abonné).

Il y'a en revanche une DM1 pour le budget annexe qui est dédié à l'amélioration de la couverture de téléphonie mobile. La conclusion d'un accord entre l'Etat et les opérateurs en début d'année 2018 modifie considérablement l'exercice de cette mission par Charente Numérique car les opérateurs sont désormais directement en charge de la construction des points hauts et doivent assumer financièrement la maîtrise d'ouvrage de ces opérations.

Chaque année, une liste de points hauts sera établie par l'Etat et transmise aux opérateurs, qui auront entre 12 et 24 mois pour les couvrir.

Le Président rappelle qu'un comité de pilotage associant tous les acteurs locaux concernés a été installé en Charente pour déterminer les zones à couvrir dans le Département.

Il est proposé une DM1 pour ce budget annexe entérinant une réduction importante avec la restitution de 500 000 € au Département qui apportera pour un montant identique une contribution supplémentaire au budget principal de Charente Numérique.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Orientations budgétaires 2019 (n° 2018-30-CS) :

M. Pierre Debesson, Directeur du syndicat, présente les orientations budgétaires et indique qu'aucun infléchissement du projet n'est prévu en 2019.

S'agissant du budget principal, la section de fonctionnement sera un peu plus réduite qu'en 2018. Les dépenses de la section d'investissement seront nettement plus importantes du fait de la réalisation du chantier FttH.

Le Président rappelle que tous les marchés sont notifiés avec une équipe du syndicat désormais au complet. M. Pierre DEBESSON présente M. Christophe LUSSON, le nouveau chef de projet du syndicat.

La présentation des Orientations Budgétaires traduit le déroulement du programme d'aménagement numérique très haut débit avec les premières prises optiques qui seront commercialisées en 2019.

Le Président précise qu'une augmentation du capital de la Société Publique Locale Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit (SPL NATHD) devra être votée en 2019. M. Mathieu HAZOUARD, Président de la SPL, précise que cette augmentation de capital est nécessaire car aucune prise n'est aujourd'hui en exploitation. Il constate s'agissant des primo-actionnaires un retard de calendrier avec les premières prises qui seront commercialisées à la fin de l'année 2018 contrairement à ce qui était prévu dans le plan d'affaires.



M. Mathieu Hazouard rappelle que le réseau exploité par la SPL reste attractif avec des contrats qui ont été signés avec Bouygues, Free et les 5 principaux opérateurs alternatifs (Ozone, K-net, Vitis, Nordnet et Coriolis). Des discussions avancées sont en cours avec Orange. L'intérêt du montage de la SPL est également de proposer un catalogue de services qui correspond aux besoins des entreprises.

La capitalisation supplémentaire est évaluée à 14 millions d'euros pour les 7 Départements. L'augmentation de capital proposé lors du prochain conseil d'administration de la SPL sera de 2 millions d'euros étalé sur quatre années pour chaque actionnaire, la Région Nouvelle Aquitaine participant à hauteur de 50% du montant.

S'agissant des orientations budgétaires du budget annexe, le budget ne comporte qu'un volet investissement avec une prise en charge par le syndicat limité aux dépenses liées à la viabilisation des sites d'implantation de points hauts de téléphonie mobile (acquisition de terrain, étude de couverture, raccordements électriques...) identifiés en 2018. Il n'y aura en revanche plus de dépenses liées à la construction de pylône.

#### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Modification des statuts (n° 2018-31-CS) :

Le présent rapport à pour premier objectif d'entériner la non adhésion de Charente-Limousine à Charente Numérique, de faire un rappel sur les compétences non déléguables du Comité syndical et de reprendre la forme du texte sur certains points (délégation au bureau et au Président).

M. Jean-Michel BOLVIN pose la question de la représentation des communes appartenant à l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) de Charente-Limousine pour la téléphonie mobile. Le Président explique que le rôle de Charente Numérique pour la téléphonie mobile consiste à participer, au même titre que le Département, les EPCI via un représentant, le Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (SDEG) et l'Association des Maires de France (AMF) au comité en charge de la sélection des zones à couvrir.

Il apporte toute son expertise technique pour déterminer les zones non couvertes y compris pour les communes de l'EPCI de Charente Limousine. Le financement de la construction des points hauts sera de toute façon, sur la base de l'accord national, pris en charge par les opérateurs. M. Pierre DEBESSON précise que sur 6 sites sélectionnés en 2018, il y'en a 3 en Charente Limousine et sur 7 sites sélectionnés en 2019, il y'en a 2 en Charente Limousine.

#### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Création d'un poste de directeur remplaçant, approbation du tableau des effectifs et d'une convention de mise à disposition d'un agent du Département à Charente Numérique (n°2018-32-CS) :

Le Président indique que 2019 verra le changement de Directeur de Charente Numérique et qu'il est nécessaire de recruter un remplaçant à compter d'avril 2019.

Il est également proposé d'approuver la convention de mise à disposition de M. Christophe LUSSON, à compter du 10 décembre 2018.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Prise en charge de la VAE d'un agent de Charente Numérique (n°2018-33-CS) :

Le référent technique et SIG de Charente Numérique est un agent de catégorie C. Il est titulaire d'une licence et occupe un poste prévu au départ pour un agent de catégorie A.

Avec le plein soutien de sa hiérarchie, il a entamé une démarche ayant pour but de valoriser son expérience (VAE : Validation des Acquis de l'Expérience.) Pour cela, il va passer un « Master Système d'Information Géographique et Analyse des Territoires (SIGAT) » à l'Université de Rennes II.

La VAE n'empiètera pas sur le temps de travail et il est proposé que Charente Numérique prenne à sa charge les frais de scolarité pour un montant total de 1 993 €.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Approbation d'un projet de convention relatif au transfert de propriété des points hauts d'Alsatis au bénéfice de Charente Numérique (n°2018-34-CS) :

M. Pierre DEBESSON indique qu'un retard est constaté dans l'exécution du marché notifié à la société NOMOTECH. Le nouveau réseau radio TD-LTE ne sera pas en capacité de relayer partout le réseau d'ALSATIS, ce dernier devant être prochainement démonté.

Le démontage du réseau d'Alsatis, à la charge de son propriétaire (Alsatis) est pour eux un sujet sensible. Il existe un risque qu'Alsatis laisse ce démontage à la charge des communes, avec des poteaux représentant un danger croissant pour la population.

La convention proposée permet d'assurer la continuité de service avec Charente Numérique qui se porte acquéreur des points hauts et qui supporte le démontage.

Le Président souhaite que l'on puisse étudier la possibilité de réaliser cette opération dans le cadre des chantiers d'insertion. Le transfert de propriété à Charente Numérique porte sur 276 points hauts, dont 198 poteaux bois et 57 poteaux bétons.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**



- Approbation d'un projet de convention de mise à disposition de points hauts à Alsatis (n°2018-35-CS) :

Le Président souligne que le syndicat Charente Numérique a fait le constat que :

- l'exécution du marché par Nomotech prenant du retard, le nouveau réseau construit dans ce cadre ne sera pas en capacité de relayer partout le réseau d'Alsatis,
- il est nécessaire de sécuriser techniquement et commercialement les opérations de migration de l'ancien réseau déployé par Alsatis vers le nouveau réseau établi par Nomotech, ce qui implique à minima une période de recouvrement ;

M. Pierre DEBESSON précise que pour assurer la continuité de service, ALSATIS va continuer à exploiter son réseau de façon décroissante à compter du début 2019.

Dans l'attente de la pleine effectivité de la mise en service du nouveau réseau déployé par Nomotech, il apparaît nécessaire que le réseau de Charente Numérique nouvellement acquis auprès d'Alsatis continue à être exploité. Seul Alsatis, qui exploitait précédemment le réseau de points hauts, est en capacité de porter la responsabilité technique de l'exploitation de ce même réseau dans l'attente de la mise en service du réseau déployé par Nomotech.

Le projet de convention a pour objet de définir les conditions suivant lesquelles Charente Numérique accorde à Alsatis, le droit d'occuper et d'utiliser les installations dont Charente Numérique est propriétaire.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Avenant n°4 à la convention de DSP relative à l'exploitation et à la commercialisation du réseau THD de Charente Numérique (n°2018-36-CS) :

Les avenants du contrat de DSP avec la SPL Nouvelle Aquitaine THD seront réguliers, avec une fréquence prévisible d'au moins deux avenants par an (ajustement du catalogue de service, principalement.)

L'arrivée des opérateurs sur le réseau néo-aquitain se traduit systématiquement par des modifications de la convention de DSP.

M. Mathieu Hazouard précise que l'avenant proposé au Comité syndical fait suite aux discussions intervenues entre la SPL et les opérateurs. Il comprend les principaux éléments suivants :

- Ajustement des conditions générales des contrats de service ;
- Introduction de deux nouvelles offres (FttH actif et FttB option +) ;
- Impacts sur le contrat de DSP.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### 4- Avancement :

##### - Déploiement radio TD-LTE :

Le Président fait un point sur le déploiement du réseau radio TD-LTE. Il a pris du retard avec 70% des points hauts qui seront opérationnels en fin d'année et 30% qui seront déployés au premier trimestre 2019.

Il convient de faire la différence entre la partie construction du réseau et la partie commercialisation du réseau.

S'agissant du déploiement du réseau, on constate une mauvaise conduite du projet et une absence d'anticipation. M. Christian VIGNAUD relève qu'un des deux points hauts situé sur l'EPCI du Rouillacais a été monté sans tenir compte des demandes et des exigences de la Communauté de communes.

Il souhaite qu'une convention soit passée pour chaque point haut construit entre Nomotech et Charente Numérique qui précise non seulement les caractéristiques de l'ouvrage, les conditions d'utilisation mais également les conditions de démantèlement.

Pierre Debesson précise que les derniers points qui doivent être mis en service sont situés à Rouillac, Les Essards, Palluau, Pérignac, Parzac et Dignac. Il est rappelé que les zones de couverture du nouveau réseau construit par Nomotech ne sont pas semblables à celles du réseau wifi réalisé par Alsatis et que certains abonnés d'Alsatis ne pourront pas bénéficier du nouveau réseau TD-LTE.

S'agissant de la commercialisation du réseau, deux opérateurs sont présents comme fournisseurs d'accès internet (FAI) : Nordnet, filiale d'Orange et Ozone, filiale de Nomotech.

Des problèmes sont constatés au niveau de l'installation des kits radio (formation des installateurs) et de la commercialisation ou aucune démarche n'est mise en œuvre par les FAI. Dès lors que l'installation est raccordée au bon site d'émission, il n'y a pas de difficultés rencontrées par les clients au niveau du service internet car les débits sont bons (supérieur à 20 Mbits crête descendant).

La commercialisation sur le nouveau réseau TD-LTE s'accélèrera au fur et à mesure de l'arrêt progressif de l'exploitation du réseau wifi par Alsatis.

##### - Déploiement du réseau FttH :

Le Président indique que la réalisation du Jalon 1 pour les lots 2, 3 et 4 va prendre un peu de retard. Les raisons sont essentiellement au nombre de trois :

- le Jalon 1 est chargé avec un délai relativement court (12 mois) ;
- une forte tension est aujourd'hui constatée sur la main d'œuvre formée avec des baisses de niveau d'exigence sur les profils recrutés, des chasses croisées de tous les profils et donc une instabilité des équipes, une longueur dans les recrutements qui a un impact sur la réalisation des chantiers ;

- une tension qui se généralise sur toutes les fournitures (fibre optique, shelters, traverses des poteaux qui supportent les câbles...)

Le groupement Resonance/Sobeca/Somelec, titulaire du lot 2 (Sud) du marché FttH et plutôt dans une situation favorable. M. Pierre DEBESSON précise qu'ils disposent des capacités pour effectuer les travaux, que les locaux sont en cours d'acquisition et qu'ils ont procédé aux recrutements nécessaires au staffing de l'équipe même si le Directeur de Projet n'est pas encore recruté.

Charente Numérique a demandé à ce que la commercialisation soit anticipée sur certaines zones arrières de Sous Répartiteurs Optiques (SRO) selon le processus ci-après : une fois les travaux effectués, le dossier d'ouvrage exécuté est produit et approuvé. Le délégataire LFNA effectue un compte rendu de mise à disposition qui déclenche une période de gel commercial de 3 mois de façon à permettre aux opérateurs de se préparer techniquement et commercialement afin d'ouvrir le jour J le service. Sur 5 SRO, 2 sont concernés par cette anticipation.

Il est précisé que si le travail de normalisation des adresses par les communes n'est pas un problème pour la création des prises, c'est un point important pour les gros opérateurs au niveau de la commercialisation des prises car ils déclarent un domicile éligible dès lors qu'il existe un code exaclé.

Le Président indique que les premières prises seront commercialisées conformément au cadre contractuel et que les retards constatés sur trois SRO seront absorbés dans le cadre du Jalon 2.

Le groupement Axione/Bouygues Energies Services, titulaire des lots 3 (Ouest), 4 (Nord-ouest) et 1N (GrandAngoulême et La Rochefoucauld Porte du Périgord) est dans une situation moins favorable.

S'il est déjà propriétaire de ses locaux et a constitué une équipe projet adaptée aux caractéristiques du programme, il a des engagements contractuels très élevés et ne dispose pas encore d'une capacité de travaux suffisante (sous-traitance). Deux SRO seront livrés conformément au planning et il pourrait y avoir jusqu'à 4 mois de retard pour le 13<sup>ème</sup> SRO et les sites prioritaires. Le retard évoqué ne concerne pas le lot 1N qui a commencé en juin 2018.

De façon paradoxale et comme Charente Numérique est en train de rattraper son retard par rapport au calendrier de réalisation des réseaux FttH des autres syndicats d'aménagement numérique adhérents de la SPL, des difficultés pourraient également apparaître au niveau des procédures de recettage et de transfert du réseau à la SPL.

Avec la construction du réseau FttH est apparu une autre problématique : l'élagage au niveau des routes départementales et communales qui conditionnera l'installation des câbles par les entreprises.

- Téléphonie mobile :

Le Président rappelle la liste des sites qui ont été arrêtés en 2018 (Lignières-Sonneville, Esse, Eymouthiers, Pressignac, Ventouse et Parzac) dans le cadre des

anciens appels à projet. Une liste de 7 sites pour l'année 2019 est en cours d'étude par les opérateurs (Oradour-Fanais, Juignac-Bors-Montignac-Pillac, Brigueuil, Forêt du Tessé-Theil Rabier, Les Gours – Lupsault – Saint-Fraigne, Marthon, Villebois-Lavalette – Ronsenac).

- Réseau des 3 CdC (anciennes communautés de communes de Braconne et Charente, Charente Boeme Charraud et Vallée de l'Echelle) :

M. Pierre Debesson indique que le transfert des contrats du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG) est quasiment achevé. Il reste à ce jour une vingtaine d'abonnements EDF toujours au nom du SDEG.

Les recettes ont été évaluées par Charente Numérique sur la période 2016/2018 et seront facturées avant la fin de l'année 2018.

Le réseau actuel est constitué de 37 montées en débit et de la desserte de 37 zones d'activité (250 à 300 entreprises sont ciblées dont 169 qui ont bénéficié d'un pré-raccordement).

Ce réseau pourrait être intégré au réseau FttH et apporté en exploitation à la SPL ce qui permettrait notamment aux opérateurs et donc aux entreprises de bénéficier du catalogue de service de la SPL avec notamment des FAI qui pourraient bénéficier de services activés.

Il y'a 39 commandes qui ont été enregistrées en 3 ans (10 en 2016, 18 en 2017 et 11 en 2018) avec la zone des montagnes qui fait plus de la moitié des raccordements. 2 types de service sont vendus : le service standard et le service SLA+ avec des prestations particulières (garantie de temps de rétablissement...) et on constate que 56% des commandes concernent le service SLA+.

Un bilan des dépenses et des recettes effectuées est présenté au comité syndical pour 2018 avec une prévision d'exploitation pour 2019.

- Informations :

Le Président informe le Comité syndical qu'une visite de chantier s'est déroulée le 9 novembre 2018 à Brossac. La prochaine visite de Chantier ouverte à la presse et aux élu(e)s aura lieu le 19 décembre 2018 à Condac pour une démonstration de « soufflage de fibre ».

Un site web Charente Numérique est en cours de création. Il est destiné prioritairement au grand public avec 4 rubriques (Actualités, Foire aux questions, Quand aurai je la fibre ?, le syndicat.)

## 5- Questions diverses :

Aucune question n'est posée par les membres du Comité syndical.

Le Président précise que le prochain Comité syndical aura lieu le jeudi 7 mars 2019 à 14h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

**Annexe n° 1 du procès verbal de la séance du 3 décembre 2018 - Délégation du Comité syndical au Président de la Charente Numérique : liste des marchés (de septembre à novembre 2018)**

Envoyé en préfecture le 19/03/2019  
 Reçu en préfecture le 19/03/2019  
 Affiché le   
 ID : 016-200070639-20190307-2019\_1\_CS-DE

Année	N° du marché	Date	Titulaire et code postal	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Montant	Observations
2018	18025	13/09/2018	SNCG (16430)	Aménagement pour réseau THD à Montbron	Services	MAPA	7168,99 € HT	En cours
2018	18026	21/09/2018	CABINET MERLIN (33240)	Maîtrise d'œuvre pour mutualisation de travaux SIAEP du Karst de la Charente	Services	MAPA	4 117,00 € HT	En cours
2018	18027	05/10/2018	ATMO INGENIERIE SARL (17460)	Maîtrise d'œuvre pour mutualisation de travaux SIAEP du Karst de la Charente	Services	MAPA	1628,35 € HT	En cours
2018	18028	11/10/2018	SDEG 16	Extension de réseaux BT pour alimentation NRO Montignac Charente	Travaux	MAPA	24 971,90 € HT	En cours
2018	18029	01/10/2018	ATD 16 (16000)	Ecran Samsung	Fournitures	MAPA	173,21 € HT	Achévé
2018	18030	12/10/2018	ATD 16 (16000)	Logiciel et maintenance	Fournitures	MAPA	120,00 € HT	Achévé
2018	18031	19/10/2018	SDEG 16 (16000)	Extension de réseaux BT pour alimentation pylône GSM de Pressignac	Travaux	MAPA	7 600,94 € HT	En cours
2018	18032	05/11/2018	CACC PROLIANS (16024)	Peinture de chantier et EPI	Fournitures	MAPA	122,78 € HT	Achévé
2018	18033	12/11/2018	SIGNAUX GIROD (17100)	Panneaux d'information	Fournitures	MAPA	1 650,26 € HT	Achévé

**Annexe n° 2 du procès verbal de la séance du 3 décembre 2018 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : admission novembre 2018)**

N° du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Périmètre	Sous-traitant	Date d'admission	Objet de la sous-traitance	Montant HT
18001	Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 2)	RESONANCE (mandataire)/SOBECA (co-traitant)/SOMELEC (co-traitant)	Sud Charente	SAG VIGILEC (16400)	18/09/2018	Travaux de terrassements génie civil	150 000 €
				STTP BORDET (17240)	18/09/2018	Travaux de terrassements génie civil	1 000 000 €
18002	Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 3)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	Ouest Charente	STTP BORDET (17240)	23/10/2018	Etudes de génie civil, relevés terrain FttH et déroulage de câbles optiques	100 000 €
				SAS GST (33700)	23/10/2018	Etudes de génie civil et relevés terrains FttH	20 000 €
				EURL SERTEC (17430)	23/10/2018	Etudes de génie civil et relevés terrains FttH	50 000 €
				TP SERVICES (16600)	23/10/2018	Travaux de génie civil et terrassements	50 000 €
18003	Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 4)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	Nord Ouest Charente	STTP BORDET (17240)	23/10/2018	Etudes de génie civil, relevés terrain FttH et déroulage de câbles optiques	100 000 €
				SAS GST (33700)	23/10/2018	Etudes de génie civil et relevés terrains FttH	20 000 €
				EURL SERTEC (17430)	23/10/2018	Etudes de génie civil et relevés terrains FttH	50 000 €
				TP SERVICES (16600)	23/10/2018	Travaux de génie civil et terrassements	50 000 €
18015	Marché de conception réalisation FttH/FttE (Lot 1N)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	GrandAngoulême - La Rochefoucauld Porte du Périgord	SAS GST (33700)	23/10/2018	Etudes de génie civil et relevés terrains FttH	20 000 €
				STTP BORDET (17240)	23/10/2018	Etudes de génie civil, relevés terrains FttH et déroulage de câbles optiques	100 000 €
				TP SERVICES (16600)	23/10/2018	Travaux de génie civil et terrassements	50 000 €
				EURL SERTEC	23/10/2018	Etudes de génie civil et relevés terrains FttH	50 000 €



Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le



ID : 016-200070639-20190307-2019\_1\_CS-DE

**Annexe n° 3 du procès verbal de la séance du 3 décembre 2018 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique  
déploiement mutualisé d'infrastructures de communications électroniques  
(de septembre à novembre 2018)**

Opérateur	Convention	Secteur	Objet	Date de commande	Montant HT	Observations
ENEDIS	Convention cadre signé le 13/07/2017 (délibération n°2017- 33-CS)	Châteauneuf	Travaux	15/11/2018	93 780,36 €	En cours